

DECRET N° 2001-354 du 19 Juillet 2001

portant reconstitution de carrière d'un
Officier des Forces Armées Congolaises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VISAS :** Vu l'Acte fondamental ;
Vu la loi N°17/61 du 16 Janvier 1961, portant organisation et recrutement des forces Armées de la République du Congo ;
DCF/DGAF Vu la loi N° 11/97 du 12 Mai 1997, portant organisation et fonctionnement des Forces Armées Congolaises ;
AS Vu l'ordonnance N°31/70 du 18 août 1970, portant statut général des cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
Vu l'Ordonnance N° 11/76 du 12 août 1976, modifiant les articles 6 et 7 de l'ordonnance N° 31/70 du 18 août 1970 ;
DBF / DGAF vu le décret N° 70/357 du 25 novembre 1970, portant avancement dans l' Armée ;
Vu le décret N° 74/355 du 28 septembre 1974, portant création du comité de défense ;
Vu le décret N° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
DGAF/MDN Vu le décret N° 99/1 du 12 janvier 1999, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu les instructions du Ministre à la Présidence, chargé de la Défense Nationale, en date du 14 mai 2001.

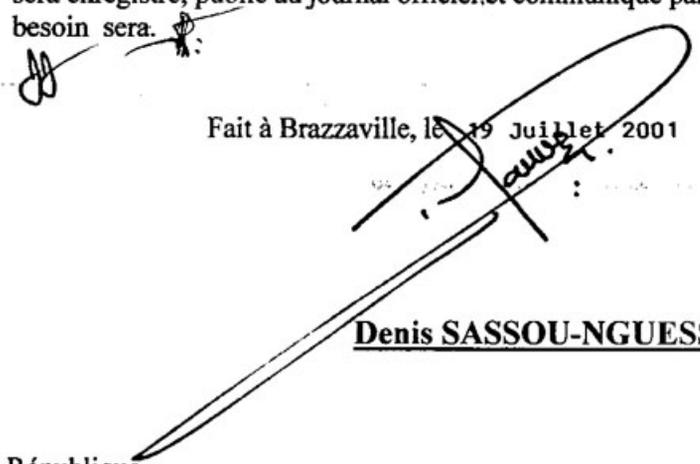
...//...

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE:

- Article premier :** La carrière du **Lieutenant MBIA Jean -Yves** est reconstituée suivant les textes en vigueur .
- Article 2 :** L'intéressé est inscrit successivement aux tableaux d'avancement des Officiers des Forces Armées Congolaises, au titre des années 1990, 1991, 1993, 1997, 2001, respectivement pour les grades d'Aspirant , Sous – lieutenant, Lieutenant, Capitaine et Commandant.
- Article 3 :** Le Ministre à la Présidence, chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 19 Juillet 2001


Denis SASSOU-NGUESSC

Par le Président de la République,

Le Ministre à la Présidence
chargé de la Défense Nationale.



LEKOUNDZOU – Itihi – Ossétoumba

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget.


Mathias DZON